



49.3 COUP DE FORCE ET DENI DEMOCRATIQUE, LE GOUVERNEMENT RENFORCE SON AUTORITARISME !

Aveugle et sourd à la mobilisation sociale commencée le 5 décembre 2019, le gouvernement embourbé dans un projet de loi refusée par la majorité de la population a fait **le choix du mépris et du passage en force par l'utilisation de l'article 49 alinéa 3** de la constitution. Ce déni démocratique sert à accélérer la procédure législative et surtout à museler l'opposition comme la majorité parlementaire.

Ce **gouvernement autoritaire** a pris la décision, en catimini lors du conseil des ministres du 29 février 2020, du **passage en force pour imposer son système de retraites par points**. La contestation dans la rue a montré que cette loi n'a pour but que de baisser les pensions futures et de forcer la capitalisation auprès des ami.es de la finance de Macron. La connivence entre le gouvernement et le pouvoir financier est éclairée par la situation du corapporteur de la loi, Jacques Maire, détenteur de plus de 300 000 euros d'actions chez AXA.

Ce coup de force justifie l'amplification des mobilisations. Collectivement, **nous devons clairement exprimer notre opposition à ce passage en force, et faire pression sur le gouvernement** par des rassemblements sur des places, devant les mairies et préfectures, ou les permanences parlementaires.

Il est de la responsabilité de l'intersyndicale de Guyane de proposer et d'appeler à participer encore plus nombreux.ses aux différentes manifestations et rassemblements. Il convient dès à présent de se fixer l'objectif d'une forte mobilisation dans la rue dès le 3 mars et le 31 mars pour **dénoncer cette loi antisociale et régressive, et pour obtenir son retrait**.

Ne lâchons rien car ce gouvernement reste fragilisé et la rue pourrait bien faire entendre sa voix. L'intersyndicale de Guyane soutient toutes les initiatives citoyennes et appelle les travailleur.euse.s, les privés d'emplois, les jeunes, les étudiant.e.s et les retraité.e.s à participer massivement aux actions proposées :

| MARDI 3 MARS 2020 | JEUDI 5 MARS 2020 |
|---|---|
| <p>KOUROU : assemblée générale à 17h à la médiathèque</p> <p>CAYENNE et ST LAURENT : rassemblement à 18h30 devant la préfecture de Cayenne et la sous préfecture de St Laurent <i>(prévoir un masque chirurgical, un bâillon portant l'inscription NON au 49.3 !)</i></p> | <p style="text-align: center;">Journée de grève et d'actions</p> <p>CAYENNE : grève et rassemblement à 9h devant la préfecture</p> <p>KOUROU et ST LAURENT : les actions seront définies lors des assemblées générales prévues le 3 mars 2020.</p> |

**SOYONS NOMBREUX A REAFFIRMER NOTRE OPPOSITION
A LA REGRESSION SOCIALE IMPOSEE !!!**